



CRÉDIT AGRICOLE
de CHAMPAGNE-BOURGOGNE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Rapport de gestion 2011

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES	p 3
↳ Le contexte économique et les marchés financiers	
↳ Les prévisions 2012	
LES FAITS MARQUANTS 2011 & PERSPECTIVES 2012	p. 4 à 6
↳ Le Projet d'Entreprise Horizon 2015	
↳ La Banque Privée	
↳ Le Pôle Banque d'Affaires Régional	
↳ Le Blog CACB	
↳ Des travaux immobiliers significatifs	
↳ Notre engagement mutualiste	
↳ Perspectives 2012	
L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2011	p. 7 & 8
↳ La Conquête	
↳ La Collecte	
↳ Les Crédits	
↳ La vente des services	
PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS & CONSOLIDES	p. 9
LE COMPTE DE RESULTAT (comptes individuels)	p. 9 à 12
LE BILAN (comptes individuels)	p. 13 à 14
LES COMPTES CONSOLIDES	p. 15 à 17
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
REMUNERATION DU CAPITAL	p. 18
FACTEURS DE RISQUES	p. 19 à 51
↳ Risque de Crédit	
↳ Risque de Marché	
↳ Gestion du Bilan	
↳ Risque opérationnel	
↳ Risque de non-conformité	

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le contexte économique et les marchés financiers

En 2011, la croissance française a porté les stigmates de la crise des dettes souveraines avec un trimestre de repli de l'activité pour atteindre une moyenne de 1,6%.

Après un faible repli au deuxième trimestre 2011, la croissance française s'est redressée au troisième trimestre. Cette légère reprise est, en partie, liée au rebond de la consommation privée après une forte baisse liée à des effets de prime à la casse.

La progression de l'investissement a également contribué à la croissance avec toutefois un recul de l'investissement des entreprises. Celles-ci ont maintenu un rythme de restockage.

Au final, le redémarrage de la demande intérieure a été le principal contributeur à la croissance, avec un léger apport du commerce extérieur.

Les prévisions 2012

La crise de confiance actuelle va induire des comportements de prudence de la part des agents économiques, lesquels vont peser sur la demande privée. Le freinage de l'investissement des entreprises témoigne de l'attentisme de ces agents face à des conditions d'activité dégradées et en l'absence de visibilité. Néanmoins, à supposer une accalmie sur le front de la crise, les investissements des entreprises pourraient commencer à se redresser au second semestre.

A contrario, la consommation privée devrait légèrement reprendre. Le reflux de l'inflation devrait permettre une légère augmentation du pouvoir d'achat. Par ailleurs, les ménages réduiraient leurs dépenses d'investissement logement.

Le commerce extérieur devrait apporter une contribution positive à la croissance.

Au regard de ces éléments, avec un taux moyen de + 0,2 %, la croissance française s'annonce faible en 2012.

LES FAITS MARQUANTS 2011 & PERSPECTIVES 2012

Le Projet d'entreprise Horizon 2015

La réunion de l'ensemble du personnel en mai 2011 a marqué le lancement du nouveau Projet d'entreprise : « Horizon 2015, réussir ensemble ». Ce projet est bâti sur 6 ambitions :

- conquête et développement
- relation clients
- compétences
- fonctionnement
- management
- mutualisme

Ces 6 ambitions sont déclinées en 12 projets structurants qui seront progressivement mis en œuvre.

La Banque Privée

La Banque Privée a poursuivi son développement au cours de l'année 2011 avec la reconduction des journées « Patrimoniales ». Autour du thème l'immobilier locatif, les 12 réunions réservées aux clients haut de gamme ont remporté un grand succès.

Le « Service Millésime Banque Privée » s'est enrichi d'un nouveau service avec le lancement du site internet « Millésime » dédié aux grandes clientèles de la Caisse régionale. Cette prestation complète la gamme des accès à des services exclusifs tels que la carte Millésime et la possibilité pour les membres du « club » d'assister à des spectacles (Opéra, rencontres sportives).

En début d'année, s'est déroulé le premier module de l'école Millésime dédié à la gestion des actifs financiers. Douze clients de la Banque Privée étaient réunis sur le nouveau site d'Auxerre.

Le Pôle Banque d'Affaires Régional

Créant l'évènement en 2011, les Caisses régionales du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et de Franche-Comté se sont associées pour fonder le Pôle Banque d'Affaires Régional.

Cette structure, composée de 13 collaborateurs, a pour mission d'initier, d'animer et d'exécuter des opérations sur le marché des PME en phase de développement ou de transmission.

Ce nouveau Pôle Banque d'Affaires Régional assure l'accompagnement des entreprises du segment Small et Mid-caps situées sur le territoire des deux Caisses régionales dans les métiers de la banque d'affaires :

- Fusion-acquisition
- Private Equity
- Arrangement de dette.

Le blog CACB

Lancé en mai 2010, le blog du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, intitulé « Un autre regard », place la Caisse régionale parmi les Caisses pilotes en matière d'innovation y compris dans le domaine de la communication.

Le blog est aujourd'hui un canal de communication privilégié, véritable outil de dialogue avec nos clients comme avec les prospects. En 2011, le blog a enregistré environ 72.000 visiteurs.

Des travaux immobiliers significatifs

L'année 2011 a été marquée par l'ouverture de nouvelles agences dédiées à la clientèle :

- « L'Espace Millésime », à Dijon, qui regroupe les équipes de la Banque Privée, du Centre d'Affaires Entreprises et du Centre d'Affaires Immobilier et Institutionnels.
- Les 2 « Espaces Viticoles », à Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine, les 2 premiers du Pôle viticole, qui rassemblent toutes les expertises viticoles au sein d'une organisation dédiée afin de répondre aux attentes spécifiques de la filière viticole.
- « L'autre Agence », à Dijon, qui propose un concept unique à travers plusieurs engagements : un accueil immédiat, un rendez-vous en 24 heures...

Le programme de rénovation de nos agences s'est également poursuivi avec 9 nouvelles réalisations et 1 agence déplacée.

Les travaux de rénovation du site de Troyes se poursuivent.

Notre engagement mutualiste

Avec l'émission de Certificats Coopératifs d'Associés au cours du second trimestre 2011, notre Caisse régionale poursuit son engagement mutualiste. Considérée comme l'un des projets phares de l'année 2011, cette opération a permis d'illustrer toutes les valeurs de notre nouveau projet d'entreprise.

Réservée aux sociétaires de Champagne-Bourgogne, ces CCA leur permettent de mieux participer à la vie financière de la Caisse régionale. Avec un montant total de souscriptions de plus de 76 millions d'euros, cette opération a rencontré un vif succès. L'augmentation des capitaux ainsi réalisée s'est élevée à près de 52 millions d'euros.

Au cours de l'année 2011, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a poursuivi ses actions de partenariat et de mécénat en :

- associant son nom au programme de la saison de l'Opéra de Dijon et en invitant une partie de ses clients Millésime aux principales représentations
- signant une nouvelle convention de partenariat avec les Fondations du Patrimoine de Bourgogne et de Champagne-Ardenne. Dix projets de restauration du patrimoine bâti de proximité, non classé, ont ainsi été soutenus par les Caisses locales dans nos 4 départements en 2011.

Par ailleurs, 76 initiatives locales au sein des Caisses locales ont été conduites pour des projets essentiellement associatifs, tournés vers la jeunesse et l'éducation, le soutien aux personnes âgées et le handicap.

Ces actions contribuent au développement de notre sociétariat : près de 16.000 nouveaux sociétaires et 30.000 porteurs de la carte sociétaire à la fin 2011.

Perspectives 2012

Notre Caisse régionale souhaite poursuivre son développement en 2012 en adoptant une stratégie basée sur le besoin de nos clients par segment pour répondre de façon plus adaptée aux attentes de notre clientèle.

L'année 2012 sera placée sous le signe de la conquête et de la collecte tout en poursuivant notre politique crédit qui remettra à l'honneur les valeurs de bon sens.

Un zoom particulier sera effectué au cours du premier trimestre sur la préparation à la retraite, sujet d'actualité répondant aux attentes de la plupart de nos clients.



L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2011

L'année 2011 aura été marquée par une activité qui, globalement, est restée particulièrement soutenue du fait notamment de la progression de l'épargne bancaire pour la partie collecte et de belles performances sur les crédits habitat, équipement et trésorerie. L'activité de la Caisse régionale, caractérisée par la somme des encours de collecte et de créances, progresse de 3,5 % pour atteindre 23,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

La Conquête

La **Conquête** poursuit sa progression avec 24.097 nouveaux clients en brut et 4.640 en net à fin 2011.

La Collecte

La **Collecte Totale progresse globalement de 2,4 %** et atteint un encours de 14,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

Les principales variations sont :

- La Collecte monétaire en hausse de +1,0 % : les Dépôts à Vue de la clientèle progressent de +1,7 %.
- L'Épargne bancaire, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets dont les Livrets A, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligataire, des Dépôts à terme et des Bons d'Épargne, soit environ 6,0 milliards d'euros d'encours, est en progression de +8,8 % sous l'effet principalement des Livrets A (176 859 livrets A ouverts en 2011).
- L'activité de l'Assurance Vie est en hausse de +1,6%.
- Sous l'effet d'une diminution de -15,5% des OPCVM et de -10,1 % des obligations, les Valeurs mobilières enregistrent une baisse de -10,3 %.

en millions d'euros	déc-11	déc-10	variation
COLLECTE TOTALE	14 360	14 030	+2,4%
Dont :			
Collecte monétaire	2 136	2 116	+1,0%
Epargne bancaire	5 997	5 514	+8,8%
Assurance-Vie	4 175	4 111	+1,6%
Valeurs mobilières	2 051	2 288	-10,3%

Les Crédits

Les encours de **Crédits s'élèvent à 9,4 milliards d'euros** soit une progression de plus de 5,2 % par rapport au 31 décembre 2010.

On peut constater une reprise du marché de l'habitat avec une progression des encours de + 5,5 % et de bonnes performances sur les crédits de trésorerie, +7,7% et équipement + 5,7 %.

Les crédits aux Professionnels-Agriculture-Entreprises, toutes catégories confondues, progressent de +2,5 % et représentent près de 48 % de l'encours total.

Les principales tendances sont les suivantes :

en millions d'euros	déc-11	déc-10	variation
TOTAL CREDITS	9 459	9 007	+5,0%
Crédits en capital:	9 374	8 910	+5,2%
Consommation Particuliers	399	422	-5,5%
Habitat	4 660	4 418	+5,5%
Trésorerie&Autres	758	704	+7,7%
Equipement	3 558	3 366	+5,7%
Créances ratt. et accessoires	85	97	-13,1%

en millions d'euros	déc-11	déc-10	variation
Crédits en capital:	9 374	8 910	+5,2%
dont Crédits sains	8 790	8 528	+3,1%
dont Cr. sensibles & douteuses	585	382	+53,1%

Les réalisations brutes de crédits, y compris les crédits « stand-by », s'élèvent à plus de 2 milliards d'euros. Elles progressent de +2,4 % par rapport à 2010.

Elles se répartissent comme suit :

- 908 M€ de crédit Habitat (+2,6 %)
- 962 M€ de crédit d'Equipement (+7,2 %)
- 184 M€ de crédit à la Consommation (-17,9 %).

La Vente de Services

L'année 2011 est marquée par des performances satisfaisantes en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :
de l'Assurance :

- l'assurance Plein Droit progresse de plus de 2.100 contrats ;
- les assurances Auto et MultiRisque Habitation augmentent de près de 4.900 contrats ;
- les produits d'assurance Prévoyance (Garantie des Accidents de la Vie - Valeur Prévoyance Garantie Décès) gagnent plus de 1.000 contrats ;
- le produit Garantie Obsèques progresse de près de 1.400 contrats.

et des services au quotidien :

- L'Offre Comptes Services, couvrant l'ensemble de nos marchés, évolue de près de + 2.000 contrats.

PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

LE COMPTE DE RESULTAT (comptes individuels)

Le **Produit Net Bancaire** (PNB) est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie.

PNB selon la norme des soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros	déc-11	déc-10	variation
Produit Net Bancaire	362,3	356,4	+1,6%
intérêts et produits assimilés	375,8	368,5	+2,0%
intérêts et charges assimilées	-213,0	-215,3	-1,1%
revenu des titres à revenu variable	30,9	29,5	+4,9%
commissions (produits)	186,5	191,6	-2,6%
commissions (charges)	-17,3	-20,7	-16,4%
résultat sur portefeuille de négociation	0,2	0,4	-50,5%
résultat sur portefeuille de placement & assimilé	-1,9	1,1	-274,4%
autres produits d'exploitation bancaire	1,8	2,7	-33,7%
autres charges d'exploitation bancaire	-0,7	-1,4	-51,4%

PNB par marges

en millions d'euros	déc-11	déc-10	variation
Produit Net Bancaire	362,3	356,4	+1,6%
Marge d'Intermédiation Globale	185,4	180,8	+2,5%
Marge sur Prestations et Services	147,0	145,4	+1,1%
Marge sur portefeuille et propre CR	29,5	29,5	-0,2%
Marges diverses	0,5	0,7	-32,3%

Le PNB affiche une progression de + 1,6%.

Marge d'Intermédiation Globale

Sous l'effet de la croissance des encours de crédits et de collecte d'une année sur l'autre et de la poursuite des effets de l'amélioration de la gestion du refinancement, la marge d'intermédiation progresse de + 4,6 M€.

Après une baisse en 2010, les intérêts sur crédits en 2011 progressent de 14 M€.

La hausse des charges sur ressources clientèle de 9,5 M€ s'explique par la progression des charges sur avances miroirs de la collecte, + 6,4 M€.

Les charges en terme de marge sur trésorerie baissent de près de 4,2 M€ sous l'effet de la diminution des charges sur avances traditionnelles et globales et du coût de liquidité ce qui favorise également la progression de la marge d'intermédiation globale.

Les commissions de collecte baissent de 5.4 M€ sous l'effet de la baisse des taux de rémunération perçue par la Caisse régionale.

Au niveau de la provision épargne logement, une reprise de 1 M€ est constatée.

Marge sur Prestations et Services

Le total des prestations et services (tarifications, ventes de services, assurances) évolue de + 1,6 M€.

Parmi les évolutions positives significatives, nous notons :

- une progression de la marge crédits sur la facturation fonctionnement courant : + 1,3 M€ en particulier du fait d'une commission sur une opération en pool de 810 K€,
- une hausse des commissions de compte sur fonctionnement courant de 792 K€ du fait principalement de la mise en place de la tarification sur les frais de tenue de compte,
- les produits liés aux autres services progressent de + 1,9 M€, essentiellement grâce aux produits composites (Comptes services et Comptes à composer) du fait de la nouvelle tarification mise en place,
- une bonne progression de l'assurance IARD de + 1,1 M€.

Marge sur le compartiment Fonds propres

Cette marge est en légère diminution, - 0,2 %, sous l'effet de la baisse des marchés actions en 2011.

Marges diverses

Elles sont en baisse de 0,2 M€.

Les Charges de Fonctionnement Nettes ont progressé de 2,1 M€ en 2011.

en millions d'euros	déc-11	déc-10	variation
Charges de fonctionnement nettes	187,5	185,4	+1,1%
Frais de Personnel	108,1	108,5	-0,4%
dont : Intéressement & Participation	15,3	14,6	+4,6%
Autres frais administratifs	71,6	69,8	+2,6%
dotations aux amortissements	7,7	7,2	+8,3%

Les charges de personnel sont en légère baisse sous l'effet de la baisse des charges sociales (Indemnités de fin de carrière : - 2,4 M€) et de la progression des refacturations + 1,3 M€.

Les autres frais administratifs progressent de + 1,8 M€, du fait principalement de la baisse de la refacturation des services extérieurs, + 1,0 M€, et des charges engagées pour le dossier national de convergence informatique (projet Nice) + 0,9 M€.

Les Dotations aux amortissements

Ce poste est en augmentation, + 8,3%. Les investissements sont passés de 11 M€ en 2010 à près de 11,5 M€ en 2011.

Le Résultat Brut d'Exploitation, différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes, atteint 174,9 M€, en hausse de + 2,3% du fait de la progression du Produit Net Bancaire et de la faible augmentation des charges de fonctionnement.

Par conséquent, le coefficient d'exploitation poursuit son amélioration et passe de 52,0% en 2010 à 51,7% en 2011.

Le Résultat Net s'obtient en intégrant les éléments suivants :

en millions d'euros	déc-11	déc-10	variation
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	174,9	171,0	+2,3%
Coût du risque	-27,8	-32,5	-14,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	147,0	138,5	+6,2%
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	-4,7	-5,0	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	142,3	133,5	+6,7%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charges fiscales	-51,2	-44,7	+14,6%
Dotations nettes FRBG et provisions réglementée:	0,0	0,0	ns
RESULTAT NET	91,1	88,8	+2,7%

La dotation nette au coût du risque s'élève à **27,8 M€**, contre 32,5 M€ en 2010.

Les efforts de provisionnement ont été maintenus en ce qui concerne le provisionnement individuel des créances douteuses.

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciations des créances douteuses s'élèvent à 30,1 M€ en 2011, contre 26,4 M€ l'année précédente.

Le taux de couverture des créances douteuses en capital est en augmentation, passant ainsi de 66,3 % à 68,5 %.

Le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport à l'encours total des crédits diminue encore cette année pour s'établir à 2,89 % contre 3,34 % à fin 2010.

L'encours des provisions collectives et sectorielles sur les encours sains est passé de 105 M€ à 102,5 M€, soit une baisse de 2,5 M€.

Le résultat net sur cessions d'actifs immobilisés, négatif de **4,7 M€**, est principalement constitué des dotations aux provisions pour dépréciation de titres de participation détenus sur des sociétés du groupe Crédit Agricole.

Le Résultat net : après imputation de l'impôt sur les sociétés pour **51,2 M€**, intégrant les réallocations d'IS issues de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole, le résultat net s'établit à **91,1 M€**, en hausse de 2,7% par rapport à 2010.

Proposition d'affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration du 27 janvier 2012 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

Résultat comptable de l'exercice 2011 :	91.133.208,47 €
Rémunération des parts sociales :	2.932.683,09 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés :	8.028.877,78 €
Affectation à la Réserve Légale :	60.128.735,70 €
Affectation à la réserve facultative :	20.042.911,90 €

LE BILAN (comptes individuels)

Au 31 décembre 2011 le bilan de la Caisse régionale s'élève à 11.109 M€, en progression par rapport à 2010 de 5,2%.

A l'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/11	31/12/10	variation
TOTAL ACTIF	11 109	10 560	+5,2%
opérations interbancaires & assimilées	55	60	-9,2%
opérations internes au Crédit Agricole	427	306	+39,3%
opérations avec la clientèle	9 270	8 834	+4,9%
opérations sur titres	311	310	+0,2%
valeurs immobilisées	803	866	-7,3%
comptes de régularisation et actifs divers	244	183	+33,1%

Les opérations interbancaires regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Leur montant s'élève à 55 M€ à fin 2011.

Les opérations internes au Crédit Agricole englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. Leur montant s'élève à 427 M€, en augmentation de 121 M€. Cette évolution s'explique principalement par la mise en place de la garantie Switch en décembre 2011, avec un dépôt versé à Crédit Agricole SA d'un montant de 141 M€.

Les opérations avec la clientèle s'élèvent à 9.270 M€, en progression de 4,9% et représentent 83% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre les encours de crédits à la clientèle pour 9.471 M€ diminués de 201 M€ de provisions affectées en couverture des créances douteuses et litigieuses.

Le taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses en capital, intérêts et accessoires s'établit à 73,3% à fin 2011 contre 72,8% en 2010.

Les opérations sur titres, composées des titres de placement et d'investissement s'élèvent à 311 M€, sont en très faible progression de 1 M€. L'encours brut des titres d'investissement a augmenté de 16,3 M€ et les provisions pour dépréciation attachées n'ont pas évolué. L'encours brut des titres de placement a diminué de 12,4 M€, tandis que les provisions liées à leur dépréciation ont progressé de 3,3 M€.

Les valeurs immobilisées représentent 803 M€, comprenant 80,6 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles et 722 M€ de titres de participation dont 638,6 M€ détenus dans la SAS Rue La Boétie (Crédit Agricole SA). La valeur des titres SAS Rue de la Boétie a diminué de 66 M€ car d'une part, la Caisse Régionale a participé à une augmentation de capital à hauteur de 18,2 M€, et d'autre part, en décembre 2011, dans le cadre de la mise en place de la garantie Switch, l'avance d'actionnaire à la SAS La Boétie a fait l'objet d'un remboursement partiel de 84 M€.

Les comptes de régularisation et actifs divers sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

AU PASSIF,

en millions d'euros	31/12/11	31/12/10	variation
TOTAL PASSIF	11 109	10 560	+5,2%
opérations interbancaires & assimilées	1	3	-64,9%
opérations internes au Crédit Agricole	5 977	5 839	+2,4%
opérations avec la clientèle	3 410	2 991	+14,0%
dettes représentées par un titre	2	120	-97,9%
comptes de régularisation et passifs divers	188	200	-5,6%
provisions & dettes subordonnées	351	358	-1,9%
fonds pour risques bancaires généraux	23	23	+0,0%
capitaux propres	1 155	1 027	+12,5%

Les opérations internes au Crédit Agricole comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 5.977 M€, en augmentation de 138,7 M€, et représente 53,8% du passif total. Cette évolution provient essentiellement de l'augmentation des emprunts en blanc.

Les opérations avec la clientèle, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, progressent de 419,5 M€ pour atteindre 3.410 M€. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle progressent de 36 M€ (+1,7%), tandis que l'encours des dépôts à terme évolue de 383,5 M€ (+43%).

Les dettes représentées par un titre sont en baisse de 117,7 M€. Celle-ci touche essentiellement le compartiment des certificats de dépôts négociables dont l'encours passe de 118,6 M€ à 1,4 M€. L'encours des bons de caisse s'établit à 1,1 M€, enregistrant une baisse de près de 33%.

Les comptes de régularisation et passifs divers, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler.

Les provisions et dettes subordonnées diminuent de 6,9 M€. Le compartiment des provisions reste assez stable (-1,4 M€). Les principales évolutions sont : diminution de l'encours des provisions collectives et sectorielles de 2,4 M€, diminution de la provision épargne logement de 1,9 M€ et dotation aux provisions pour charges sur dépôts à terme de 5,2 M€. Le compartiment des dettes subordonnées diminue de 5,5 M€ en raison de l'arrivée à échéance d'un titre subordonné remboursable.

Les capitaux propres hors FRBG enregistrent une progression de 128 M€ (+12,5%) notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2010. Les réserves atteignent ainsi 712,1 M€ à fin décembre 2011, contre 632,8 M€ en 2010. Le résultat de l'exercice progresse de 2,3 M€, soit +2,7%.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2011 à 152 milliers d'euros, contre 196 milliers d'euros au 31 décembre 2010. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception, et dans un délai maximum de 30 jours date de facture.

LES COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et des 90 Caisses locales qui lui sont affiliées. En application de la réglementation bancaire, le fonds dédié FCP SEQUANA, créé en 2007, est intégré dans le périmètre de consolidation.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation.

A – LE RESULTAT

en millions d'euros

	31/12/11				31/12/10
	Comptes individuels CR	Comptes individuels CL	Retraitements consolidation	Comptes consolidés	Comptes consolidés
Produit Net Bancaire	362,3	8,9	-1,8	369,4	358,7
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-187,5	-0,9	-0,2	-188,6	-183,9
Résultat Brut d'Exploitation	174,8	8,0	-2,0	180,8	174,8
Coût du risque	-27,8	0,0	-0,3	-28,1	-32,5
Résultat d'exploitation	147,0	8,0	-2,3	152,7	142,3
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-4,7	0,0	4,7	0,0	-0,3
Résultat Courant Avant Impôts	142,3	8,0	2,4	152,7	142,0
Impôts sur les bénéfices	-51,2	-0,9	6,0	-46,1	-44,0
Résultat Net	91,1	7,1	8,4	106,6	98,0

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels concernent les points suivants :

Le Produit net bancaire :

- Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat : - 1,4 M€
- Elimination des intérêts sur parts sociales perçus par les Caisses locales de la Caisse régionale : - 2,8 M€
- Dotation nettes des provisions durables sur titres disponibles à la vente (titres de participation) : + 3,2 M€

Les charges générales d'exploitation :

- Ecart actuariels sur avantages post-emploi pour - 0,8 M€, enregistrés directement au niveau des capitaux propres

Les gains ou pertes nets sur autres actifs :

- Reclassement en PNB des plus-values nettes de cessions sur immobilisations : - 0,4 M€
- Annulation des dotations (nettes de reprises) pour dépréciations temporaires sur les titres disponibles à la vente (titres de participation) : + 4,9 M€

Les impôts sur les bénéfices :

- Variation des impôts différés déterminés principalement sur les provisions considérées comme non déductibles fiscalement.

B – LE BILAN

ACTIF en millions d'euros	31/12/11	31/12/10	variation
Caisses, Banques centrales	52,9	52,5	+0,6%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14,6	14,6	+0,2%
Instruments dérivés de couverture	40,3	39,0	+3,4%
Actifs financiers disponibles à la vente	792,2	791,0	+0,2%
Prêts et créances (clientèle et ét. de crédit)	9 641,1	9 172,1	+5,1%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts	28,4	11,0	+157,2%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	120,7	104,5	+15,5%
Actifs d'impôts	69,8	83,6	-16,5%
Comptes de régularisation et actifs divers	230,0	148,4	+55,0%
Immeubles de placement	4,6	4,6	+0,9%
Immobilisations corporelles et incorporelles	75,5	72,3	+4,5%
TOTAL	11 070,2	10 493,6	+5,5%

PASSIF en millions d'euros	31/12/11	31/12/10	variation
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6,5	4,8	+35,8%
Instruments dérivés de couverture	33,3	18,3	+82,0%
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	9 244,8	8 694,2	+6,3%
Dettes représentées par un titre	2,5	120,2	-97,9%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	34,1	27,4	+24,6%
Passifs d'impôt	5,7	46,9	N.S.
Comptes de régularisation et passifs divers	173,8	146,0	+19,1%
Provisions pour risques et charges	48,8	47,6	+2,6%
Dettes subordonnées	196,5	201,7	-2,6%
Capitaux propres part du groupe	1 324,2	1 186,6	+11,6%
TOTAL	11 070,2	10 493,6	+5,5%

Les principales variations par rapport aux comptes individuels de la Caisse Régionale sont les suivantes :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur, et intégrées dans le bilan consolidé,
- différence de valorisation des titres disponibles à la vente nette d'impôts différés pour - 88,5 M€, essentiellement représentée par l'évolution de la valeur du titre SAS Rue La Boétie (- 86,2 M€),
- les provisions collectives sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan pour 102,6 M€,
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse Régionale sont éliminés pour 143,7 M€ de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- les principales variations de capitaux propres par rapport aux comptes individuels sont détaillées dans le tableau présenté ci-dessous.

Passage des capitaux propres individuels aux capitaux propres consolidés

en millions d'euros	31/12/11			31/12/10	
	Comptes individuels CR	Comptes individuels CL	retraitements consolidation	Comptes consolidés	Comptes consolidés
Capital et réserves liées	319,8	195,6	-79,4	436,0	385,9
Réserves consolidées	744,0	18,9	101,1	864,0	777,8
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	-82,3	-82,3	-75,1
Résultat Net	91,1	7,1	8,4	106,5	98,0
Capitaux propres consolidés	1 154,9	221,6	-52,2	1 324,2	1 186,6

- **Capital et réserves liées** : annulation des titres de la Caisse Régionale détenus par les Caisses locales pour 79,4 M€,
- **Réserves consolidées** :
 - retraitement des dividendes versés entre les sociétés du groupe pour 2,8 M€
 - annulation des FRBG pour 23,3 M€
 - retraitement des non-valeurs pour - 0,6 M€
 - valorisation des portefeuilles et des dérivés pour 8,2 M€
 - constatation des impôts différés pour 67,4 M€
- **Ecart de réévaluation** : les gains ou pertes latents différés sont représentés par la réévaluation à la juste valeur des titres AFS pour - 77 M€, les gains et pertes actuariels sur avantages post emploi pour - 1,2 M€, ajustés de la charge d'impôts correspondante pour - 4,1 M€.

REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices précédents était la suivante :

- 9 044 668,15 € ont été versés au titre de l'exercice 2008 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 9 138 505,86 € ont été versés au titre de l'exercice 2009 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.
- 9 500 898,18 € ont été versés au titre de l'exercice 2010 éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants¹ :

- **Les risques de crédit** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité ;
- **Les risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit) ;
- **Les risques structurels de gestion de bilan** : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- **Les risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- **Les risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG – Direction des Risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2011 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sien du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, est assuré par le département Gestion Financière de la Direction des Finances Groupe (DFG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

Gouvernance

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole SA.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole SA de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration.

RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. Objectif et politique

☑ Description des organes définissant et approuvant les stratégies risques :

- Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus. Il avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale.
- Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités. Il propose les orientations générales et les politiques crédits de la Caisse régionale au Conseil d'administration, puis les met en application dans les services, réseaux d'agences et procédures.

☑ Description de la politique en matière de risques crédits :

Cette politique agence les repères, règles et modalités de gouvernance nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques, en relation avec les ambitions de la Caisse régionale. Elle comprend :

- un cadre structurant la gouvernance, les acteurs, les modalités d'intervention et de contrôle de la fonction crédit. Il institue l'usage de la notation Bâle II et les repères usuels : délégations, concentration et partage des engagements, alertes majeures, revue des risques, couverture des risques,
- des politiques d'intervention sectorielles par les directions concernées, précisant le cadre général pour considérer les spécificités de distribution : secteurs sensibles, politique garanties, frontières entre marchés... Leurs applications sont limitées aux 4 départements de la circonscription de la Caisse régionale, avec « droit de suite » conformément aux dispositions internes au groupe Crédit Agricole.

Son fonctionnement repose sur trois points :

- la qualification du risque de défaillance avalisée en Conseil d'Administration (Très Faible à Avéré), fondée sur la probabilité de défaut à un an calculée par les dispositifs Bâle II. Cette qualification, réexaminée au minimum une fois par an, permet de préciser l'exercice des délégations, les limites d'engagement, la gestion des débiteurs, les revues des risques, les reportings de gestion...
- des délégataires agissant selon les subdélégations par la Direction Générale, variables selon les marchés, et applicables par métiers (directeur d'agence, instructeur crédit siège, directeur d'activité...),
- des modalités de gouvernance pour ajuster la politique d'engagement via un Comité dédié aux risques crédits, organisant aussi les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Ce cadre général a été avalisé en Conseil d'Administration du 16 décembre 2005 et publié en mai 2006 après considération du CRBF 97-02 modifié. Les politiques d'intervention ont été promulguées sur le premier semestre 2006. Celle des particuliers a été finalisée en mars 2007 après considération d'impacts importants au plan logiciels (GREEN, SIMUL CA) et liés à l'organisation réseau. Elles ont été revues par le Conseil

d'administration le 1er décembre 2010 en termes de modalités d'engagement (limites de concentration et de partage du risque). Si la politique crédit n'a pas été modifiée en 2011 (acté par le Conseil d'Administration), des évolutions seront soumises au Conseil d'Administration au cours du premier trimestre 2012. Elles intégreront des évolutions réglementaires (macro-grades BII, charte Gissler) ainsi que des évolutions induites par les analyses des entrées contentieuses réalisées sur 2011.

☑ Le respect et suivi de la stratégie risque :

Chaque Direction d'activité actrice dans la filière crédit est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixées par les orientations générales et les politiques d'octroi. Elles réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveau 1 et 2.

Le contrôle de l'application est en responsabilité de la Direction Conformité, Qualité et Organisation et plus spécifiquement des unités :

- outils Bâle II et risques : en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans la Caisse régionale,
- contrôle central des risques crédit (CCR) : en charge du suivi des performances et de contrôles relatifs au suivi des limites, et de l'examen périodique de zones de risques détectés,
- contrôle permanent : unité centralisatrice des contrôles relatifs aux procédures, réalisés au niveau 1 et 2 par les directions, unités et agences.

Par ailleurs, le contrôle périodique effectuée des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures crédits, les audits agences, la conformité des dispositifs Bâle II.

☑ Diversification des risques de contrepartie :

La Caisse régionale étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédits sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel ou relevant de segments de clientèle en instaurant :

- des limites de division et de concentration des risques en fonction de ses fonds propres RSE et du résultat dégagé,
- des arrangements ou la participation à des syndications, cependant dans la limite de 15 % des engagements du segment entreprises et sur des notations de référence des clients de qualité (NOR Bâle II),
- des contre-garanties internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple FONCARIS si les engagements d'une contrepartie excèdent 20M€ d'engagements).

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

D'une manière générale, tout délégataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du marché dont relève la contrepartie. Chaque schéma oriente la décision sur un délégataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie et du niveau de risque Bâle II.

Cette structuration vise à orienter la décision sur des délégataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention. Les exclusions sont :

- générales : hors territorialité, interdit bancaire, contentieux, inscription au FICP, niveaux de risque Bâle II «FORT» et « AVERE », affaire en procédure collective, Notation BDF > 5,
- préventives : revenus minimum, solvabilité, capacité de remboursement, absence de garantie obligatoire, note ANADEFI, crédits réglementés, restructurations de créances... Les règles peuvent prévoir un délégataire localisé dans le réseau,
- sectorielles (professionnels uniquement) : dans le cadre de création/reprise, les segments définis « intermédiaires » et « risqués » sont systématiquement hors délégation.

Ainsi en cas d'exclusion, la demande peut être appréciée par un délégataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations JA) relèvent directement des Comités territoriaux ou des engagements CR selon les marchés.

En cas de pré-attribution de crédits (open, soprano pro), la décision d'octroi est déléguée à l'instructeur après vérification des exclusions liées aux niveaux de risque Bâle II.

Les dossiers les plus importants ou les secteurs considérés comme sensibles (Promotion et investissements immobiliers) sont étudiés en double au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises), par le pré-comité « avis indépendant élargi » si les encours répondent à certains critères, l'unité de contrôle central des risques émettant un avis indépendant pour le Comité des Engagements CR.

Le double regard est également assuré par la composition de ces comités de décisions qui comprennent des élus et des délégataires de la Caisse régionale.

2. Méthodologie et système de mesure risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

En tant qu'entité du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale utilise deux dispositifs normalisés par Crédit Agricole SA, pour répondre aux nouvelles recommandations en matière d'exigences en fonds propres Bâle II.

- sur le périmètre de la banque de détail (clientèle des particuliers, de l'agriculture, des professionnels), la Caisse régionale applique la méthodologie Notation Avancée (IRBA), fondée sur des modèles statistiques, reconnue par le Régulateur depuis fin 2007 pour être employée dans le calcul des exigences en fonds propres,
- sur le périmètre de la grande clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse régionale utilise les méthodologies de notation Fondation (IRBF) du Groupe, considérant des critères quantitatifs et qualitatifs au niveau d'un outil d'analyse (ANADEFI), pour élaborer une Notation de référence à dire d'expert. Ce dispositif est inscrit dans la démarche d'homologation auprès de l'ACP.

La gouvernance de ces dispositifs s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe au niveau de Crédit Agricole SA. Les évolutions décidées sont alors spécifiées pour devenir opérationnelles et applicables dans les entités du groupe Crédit Agricole.

Les modèles sont actualisés annuellement via des procédures de backtesting fédérées par Crédit Agricole SA. Les précédentes actualisations pour la banque de détail datent de janvier et mai 2011.

La Caisse régionale est garante des données qui alimentent les dispositifs. Elle suit et justifie mensuellement leur production locale, comparativement aux standards de qualité

définis par Crédit Agricole SA et dans un cadre de contrôles permanents. Elle utilise les notations produites dans ses procédures d'octroi et de gestion des crédits.

2.2 Mesure du risque de crédit

Quel que soit le dispositif, la mesure du risque s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chaque partenaire qui le compose (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne), sont mesurés mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

L'exposition crédit comprend les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés, sauf les opérations de marché (dérivés, position en cash) et les encours détenus par les autres entités de financement du Crédit Agricole.

A ce stade, la mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable (PCCA PCCI ; N1 N2 N3) entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole SA. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

2.3 Consolidation des risques de crédit

La mesure du risque d'une créance – et d'une contrepartie – par les dispositifs, considère non seulement la qualité du partenaire qui la détient, mais aussi le cas échéant, celle des autres partenaires liés par des liens familiaux (pour les particuliers), économiques ou juridiques. Un grade de risque est alors produit sur ce groupe de risque Bâle II, pour qualifier le risque de défaillance global, se reportant sur les créances détenues avant la pondération des actifs.

Pour les besoins d'octroi, cette consolidation automatisée ne considère pas tous les cas de figure. Des globalisations spécifiques sont alors faites pour considérer la présence d'autres partenaires liés, les obligations de caution, et les engagements décidés et non réalisés. Elles diffèrent selon la nature de clientèle et sont normalisées par des procédures.

Les engagements sont décidés en « brut » hors réduction du risque et pondération Bâle II, l'éventuelle garantie ou assurance étant un élément complémentaire pour la décision. Les secteurs et filières sensibles sont considérés en tant que critères d'exclusion de délégation.

Pour la Grande clientèle, les demandes d'engagement considère l'exposition en brut et en net (après contre-garanties).

Pour le pilotage, les contrôles, les revues et les déclarations réglementaires relatifs au risque crédit, le périmètre considéré est celui du groupe de risque Bâle II. Les suivis (tableaux de bord, cartographies de secteurs d'activité, inventaire et revues de contreparties,...) sont agencés à partir d'Arcade, du logiciel prêts, et restituent sur les notions Bilan et Hors Bilan, risques réels, encours en cas de défaut (EAD), et pertes attendue (EL). Les agrégations principales sont le segment de notation Bâle II, le niveau de risque d'usage, dérivé du grade ou de la NOR Bâle II.

3. Dispositif de surveillance

La surveillance du risque crédit de la Caisse régionale repose sur une triple approche :

- une approche par les performances comptables et Bâle II, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique,

- une approche de contrôles permanents sur les limites (concentration, division des risques), et des processus spécifiques d'engagement et des risques via des revues de portefeuilles :

Au 31/12/2011 ces limites sont :

MARCHE	Périmètre et niveau de risque critique	Engagement brut maxi sur un groupe de risque	Partage du risque	Risque net maxi
Entreprises et institutionnels	Sur le groupe de risque	<= 100 M€	> 5 ME	35 M€
Collectivités Publiques		<= 100 M€	> 10 ME	/
Promotion Immobilière		<= 8 M€	> 2 ME	/
Professionnels et Associations		<= 10 M€	Prof. Lib. : > 3 ME Autre : > 2 ME	/
Agri / Viticulture		<= 10 M€	> 5 ME	/
Particuliers		<= 10 M€	> 2 ME	/

Ces limites ont été revues en 2009.

- des revues de portefeuilles permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (grands risques et risques forts).

Les tableaux de bord

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et OCE d'une part et Arcade d'autre part vérifiés mensuellement. Elles sont historisées sous infocentre pour confectionner les tableaux de bord de gestion considérant des repères Bâle II : EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions.... Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques de la Caisse régionale), ces données permettent de localiser les zones sensibles de la Caisse régionale, de préciser des revues des risques et des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Un bilan du risque né est établi et sa synthèse présentée en Comité de Direction ainsi que trimestriellement en Conseil d'Administration.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des concentrations unitaires (groupe de risque Bâle II) et le rapprochement des limites internes (dont les seuils sont en EAD Bâle II) sont réalisés à trois niveaux :

- par le marché, dans le respect des politiques d'intervention crédit officielles. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau,
- par le contrôle central des risques, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reportés dans le contrôle permanent,
- lors des revues des risques sur les contreparties majeures de la Caisse régionale, les revues détection et risquées (« forts »).

Les contreparties entrant au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet de présentation en Comité des Engagements CR, s'agissant des entreprises les plus importantes de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2011, les dix plus grosses contreparties en engagements bruts (hors instruments financiers), sur le périmètre « corporate » incluant les Collectivités Publiques, totalisent :

Contreparties Corporate	Engagements en K€ 31/12/2011	Engagements en K€ 31/12/2010
engagements des 10 contreparties les plus importantes	807 518	669 009
poids des 10 contreparties les plus importantes sur EAD total	7,23%	6,27%

Au 31/12/2011, le montant des encours garantis par FONCARIS s'élève à 292.901 M€, soit 9,45 % des engagements de la Caisse Régionale.

3.2 Processus de revue de portefeuille, de suivi sectoriel, des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les revues définies officiellement sur la Caisse régionale sont les suivantes :

Quoi	Objectifs	Pilote	Comment	Nbre	Membres	Reporting
Comité Agence Banque de Détail	Examiner régulièrement les retards > 30 jours et les CDL. Recenser les actions mises en œuvre et les modalités de régularisation	CCR	Ciblage exhaustif de tous les retards et CDL des agences du réseau de proximité, y compris les entités gérés par RAC. Mise à disposition listings par CCR chaque début de mois ainsi que tu taux de réponse du mois précédent.	12	CCR, DDC, AGENCES.	Collecte et compilation listings par DDC, transmission à CCR qui diffuse aux marchés et à RAC.
REVUE RISQUES SECTEURS	Etude de 10 à 12 dossiers à risque ou litigieux par secteur	DDC	Sélection des dossiers sur les listings issus des Comité des risques Agences, + dossiers signalés par les marchés.	3	DDC, CCR, DAMC, Directeurs des Secteurs.	PV par DDC pour chaque secteur et transmission à CCR et marchés.
Comité des risques détection EBP	Examiner régulièrement les comptes débiteurs > 30 jours et retards crédit, suivre les garanties à échéances et les contre-garanties Oséo + suivi spécifiques. Suivi des notations Bâle II.	ENG	Ciblages débiteurs, retards, garanties échues et contre garanties fournis par CCR + suivi spécifiques des dossiers sous procédure ou médiation + dossiers détectés par les CEA. Notation Bâle II fournies par OBR.	12	EBP, ENG, DCA.	PV par ENG, transmis à CCR.
REVUE DES GRANDS RISQUES	Examiner les plus gros Groupes De Risque de CACB.	CCR	Ciblage Groupes De Risque hors CTX sur un niveau d'encours plancher : 10 M€ Coll. Pub, 5 M€ Entreprises et PIM, 1,5 M€ Agriculture, 1 M€ Particuliers, Professionnels, et Associations, quelque soit leur notation.	2	DGA, DCQO, EBP, DAMC, DDC.	PV par CCR + fiches annexées et listing du ciblage.
REVUE DES RISQUES FORTS	Examiner les clients présents dans la zone de risque qualifiée BII Fort. Tous marchés. prévention et provisionnement.	CCR	Ciblage hors RAC et CTX des Groupe De Risque qualifiés Fort, tous marchés. Sélection du TOP 50 des plus gros encours par marchés.	2	DCQO, DAMC, EBP, DDC.	PV par CCR + listing du ciblage.
REVUE PRE CDL DETECTION	Etude de clients identifiés à priori comme sensibles. Mise en défaut éventuelle.	CCR	Ciblage tous marchés hors RAC et CTX du TPO 20 des retards > 30 j par marché et du TOP 20 des CDL par marché. + Pour info : Groupes De Risque Grande clientèle dont la note s'est dégradée dans le mois.	7	DCQO, DAMC, EBP DDC.	PV par CCR + listing du ciblage.
REVUE CDL : Plus gros dossiers RAC	S'assurer de la correcte situation des dossiers en termes de procédure, d'action de recouvrement et de provision.	CCR	Sélection par CCR des 20 dossiers les plus importants en encours bruts et 5 dossiers par chargé de recouvrement.	2	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL : Plus gros dossiers CTX	S'assurer de la correcte situation des dossiers en termes de procédure, d'action de recouvrement et de provision.	CCR	Sélection par CCR des 20 dossiers les plus importants en encours et 5 dossiers par chargé de recouvrement.	4	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL FORCES	S'assurer de la pertinence des motivations du classement spécifique de ces créances, mise à jour PF, provisions complémentaires.	CCR	Ciblage exhaustif des CDL forcés.	4	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.

Quoi	Objectifs	Pilote	Comment	Nbre	Membres	Reporting
REVUE CDL : Nouvelles entrées RAC du mois M-1	S'assurer de la bonne prise en compte des entrées du mois précédent.	CCR	Ciblage des 20 plus gros encours en entrées RAC.	12	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL : Liste des dossiers sains en gestion RAC/CTX	Justifier de leur présence, apurement du stock.	CCR	Ciblage exhaustif par CCR.	4	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL : Dossier CDL REC + Agences avec encours importants ou non provisionnés	Justifier le niveau de provisionnement	CCR	Ciblage des Groupes De Risque avec encours net > 140 k€ (en contrôlant que 20 dossiers au moins sont non provisionnés ; à défaut 20 dossiers non provisionnés seront étudiés).	4	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.
REVUE CDL : Dossiers CDL CTX avec encours résiduel important	Justifier le niveau de provisionnement	CCR	Ciblage exhaustif des créances avec encours net > 50 k€.	2	DCQO, RAC.	Reporting RAC + revue trimestrielle DCQO/RAC avec PV par CCR.

3.3 Processus de suivi des risques sur base consolidée

Les conclusions sur les analyses et revues des risques crédits sont présentées tous les 3 mois en Comité des risques crédits, et consignées sur un procès verbal diffusé à la Direction Générale et au contrôle périodique de la Caisse régionale.

Ce comité a pour mission de faire le point sur les perceptions sur le risque crédit élaborées par les acteurs de la gestion du risque de contrepartie (unités opérationnelles et de contrôle) pour statuer sur les évolutions nécessaires de la politique des risques (ajustement des limites, des niveaux de risques Bâle II et des délégations...,) décide des revues de portefeuille en conséquence, de l'opportunité de couverture des risques détectés lors des revues, et de toute mesure comme l'ajustement des limites de paiement.

Sa présidence est assurée par la Direction Générale Adjointe « fonctionnement », le secrétariat est confié à la Direction Conformité Qualité et Organisation. Y participent les Directions de développement impliquées sur le crédit (ou leurs représentants), la Direction Financière, les responsables des unités Recouvrement et Contentieux. Les responsables du Contrôle périodique, du Contrôle Général et outils Bâle II sont invités permanents.

3.4 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

Par ailleurs, au 31/12/2011, la Caisse Régionale n'est pas exposée aux dettes souveraines.

3.5 Impacts de stress scenarii

La considération de stress scénarii fait l'objet d'une démarche nationale sous l'égide de Crédit Agricole SA.

Deux natures de scenarii sont à considérer :

① Les stress macro-économiques définis et analysés au niveau Groupe. Ces scenarii seront déclinés sur le portefeuille de chaque Caisse régionale (notamment au niveau secteur d'activité). Il s'agit d'appliquer un scénario économique « violent mais plausible », comprimé sur une période courte et permettant d'identifier des vulnérabilités sur le

maximum de secteurs (stress déterministe) dans la mesure où il touche l'ensemble des portefeuilles d'une Caisse régionale. Ils se traduisent par des variations entre un état initial et un scénario stressé en terme de données macro-économiques (exemple : augmentation de +X% du taux de chômage, baisse du PIB de N points de base,...).

② Le stress sectoriel et le stress de concentration individuelle: Le stress sectoriel consiste à appliquer des scénarii de stress sur des filières données du portefeuille, afin de mesurer plus finement la réaction de ces secteurs face à une telle situation de crise. Le stress de concentration individuelle consiste à appliquer une dégradation de la notation Bâle 2 aux contreparties estimées comme étant les plus sensibles du portefeuille. Ces deux types de stress sont définis et analysés par la Caisse régionale en fonction de son portefeuille. Ils seront considérés le cas échéant pour ajuster les provisions collectives.

Le kit stress test 2011 a été communiqué, par Crédit Agricole SA, en septembre 2011. Les résultats, présentés dans le cadre du Comité des Risques du 14/09/2011, ont permis de noter que la Caisse Régionale est capable d'absorber les risques induits par le stress scénario sans remettre en cause le niveau de ses fonds propres actuels.

Par ailleurs, conformément aux exigences du règlement 97- 02 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant les simulations de crise en matière de risque de crédit, les résultats du stress de dégradation proposé par l'ACP en 2009 (inspiré de la crise des PME françaises en 1993) et décliné sur les données au 31/12/2010, ont été fournis à la Caisse Régionale en novembre 2011. Bien que le stress proposé soit violent, CACB est capable d'absorber, tant en Fonds Propres qu'en résultat, ses impacts. Les résultats ont été présentés dans le cadre du Comité des Risques du 13/12/2011.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

La réduction du risque se fait principalement par l'emploi des sûretés bancaires.

Les garanties convenues avec l'emprunteur sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel GREEN afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils systèmes Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance, et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil Arcade, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudemment en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou à dire d'expert. Les titres nantis sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire. Celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers ; les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs de la CR (FONCARIS, ONIC, CAMCA, OSEO, ...) et les garanties éligibles par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation, et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un client est transmis au recouvrement amiable ou contentieux, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin d'élaborer les provisions sur risque né. Des revues périodiques des stocks CDL permettent de contrôler et le cas échéant de réajuster le provisionnement.

Couvertures de l'EAD par grandes natures de sûretés au 31/12/2011

Marché	EAD K€	% couvert par Hypothèques de 1 ^{er} rang	% couvert par autres Hypothèques	% couvert par Nantissement	% couvert par Gage Espèce	% couvert par Caution	% couvert par organismes de réassurance	% couvert par autres garanties	% sans garantie
Particuliers	4 396 069	24,59%	3,15%	2,09%	0,00%	7,52%	39,73%	0,78%	22,14%
Agriculture	2 173 583	6,03%	0,47%	2,99%	0,00%	38,19%	2,52%	1,21%	48,59%
Professionnels	1 383 090	25,43%	1,61%	16,25%	0,00%	18,40%	11,66%	1,40%	25,25%
Entreprises	1 653 897	8,27%	2,45%	17,32%	0,00%	11,34%	19,98%	4,73%	35,92%
Associations	8 518	18,27%	0,06%	7,10%	0,00%	19,73%	0,81%	0,21%	53,82%
Collectivités Publiques	1 064 356	0,01%	1,89%	0,08%	0,00%	0,35%	0,33%	85,35%	11,98%
Promotion Immobilière	132 385	57,01%	10,43%	2,18%	0,00%	23,47%	0,43%	4,02%	2,45%

III. Exposition

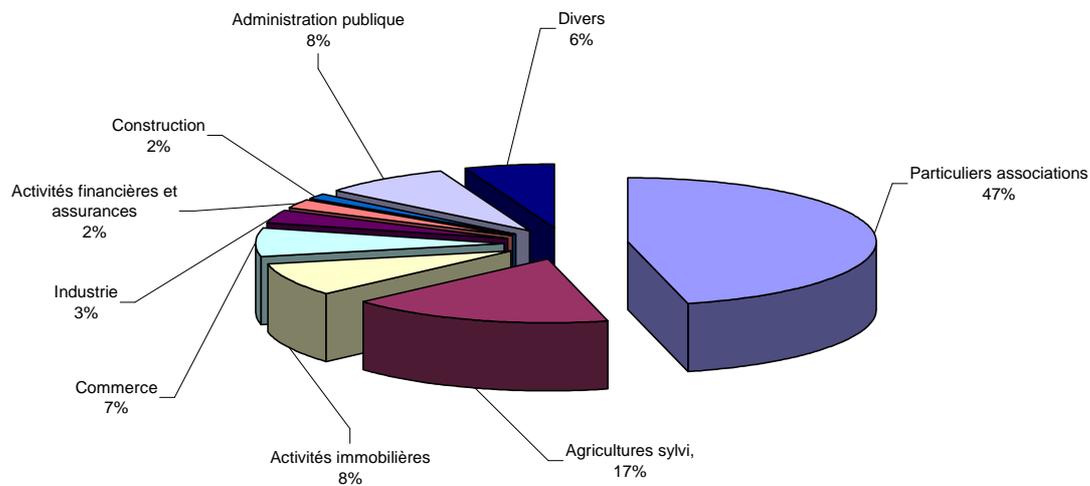
1. Exposition maximale

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	14 602	14 572
Instruments dérivés de couverture	40 313	38 992
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	186 376	172 259
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 650	7 465
Prêts et créances sur la clientèle	9 212 758	8 858 331
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	120 684	104 458
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	9 576 383	9 196 077
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 596 270	1 587 173
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	182 891	186 751
Provisions - Engagements par signature	-1 508	-2 107
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 777 653	1 771 817
TOTAL EXPOSITION NETTE	11 354 036	10 967 894
Pour information		
Opérations internes au Crédit Agricole		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	426 735	306 305
Engagements de financement donnés	100 000	
Engagements de garantie financière donnés	13 911	14 127
Engagement d'ordre du Crédit Agricole (garantie Switch)	417 924	
TOTAL OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	958 570	320 432

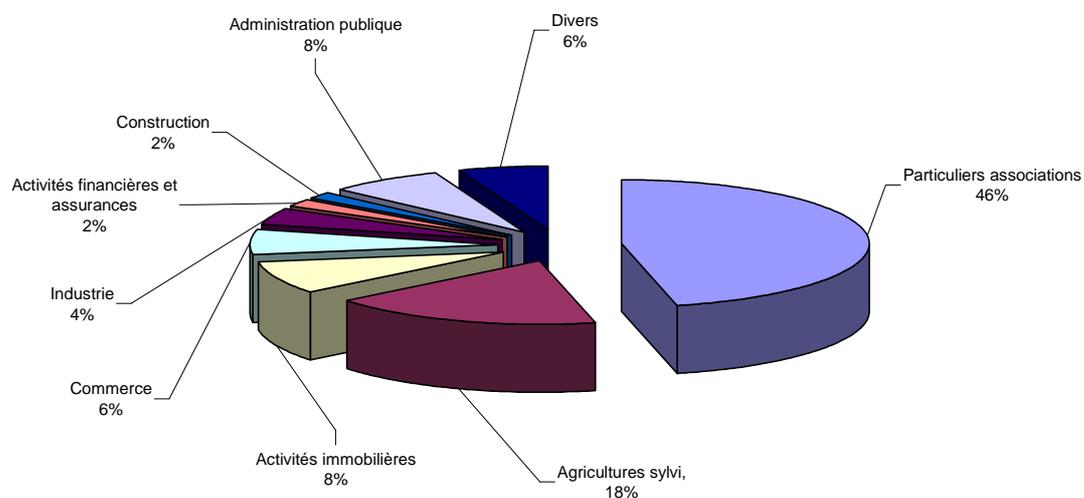
2. Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation au 31/12/2011 du portefeuille global



Ventilation au 31/12/2010 du portefeuille global



La ventilation du portefeuille global au 31/12/2011 est quasi-identique à celle au 31/12/2010.

2.2 Ventilation des encours de prêts et créances en capital par catégories

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	en % du total 2011	31/12/2010
Administrations centrales	0	0%	0
Etablissement de crédit	1 650	0%	7 462
Institutions non établissement de crédit	986 257	10%	946 448
Grandes entreprises	1 526 326	16%	1 408 598
Clientèle de détail	7 007 219	74%	6 732 875
Total	9 521 452	100%	9 095 383

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

(Cf. annexe 3.1 des comptes consolidés)

Tableau prêts et créances en capital :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Ni en souffrance, ni dépréciés	8 883 321	8 665 829
En souffrance non dépréciés	360 087	182 063
Dépréciés	278 044	247 491
Total	9 521 452	9 095 383

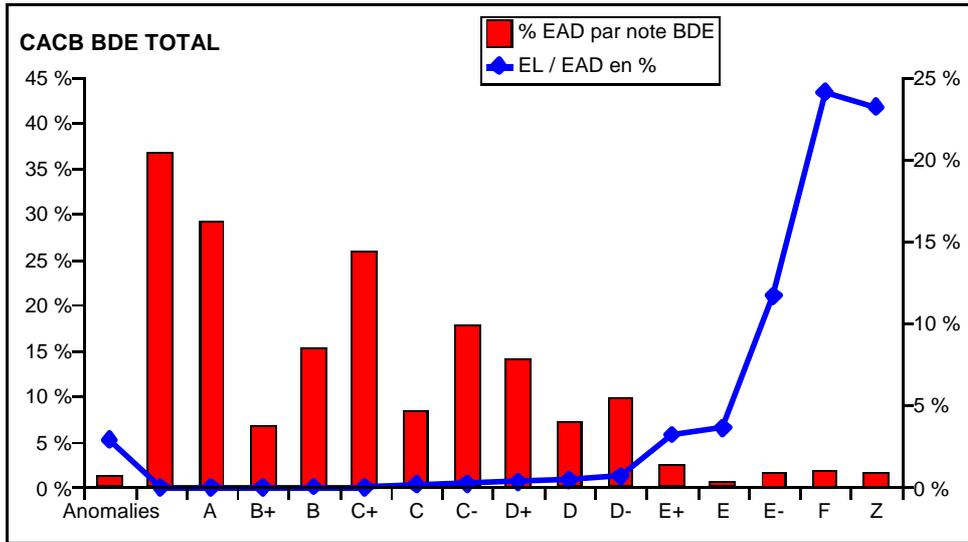
Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques, promotion immobilière). Au 31 décembre 2011, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 2.851 M€ soit 26,27% des encours portés par la Caisse régionale, contre respectivement 2.842 M€ soit 26,91% au 31 décembre 2010.

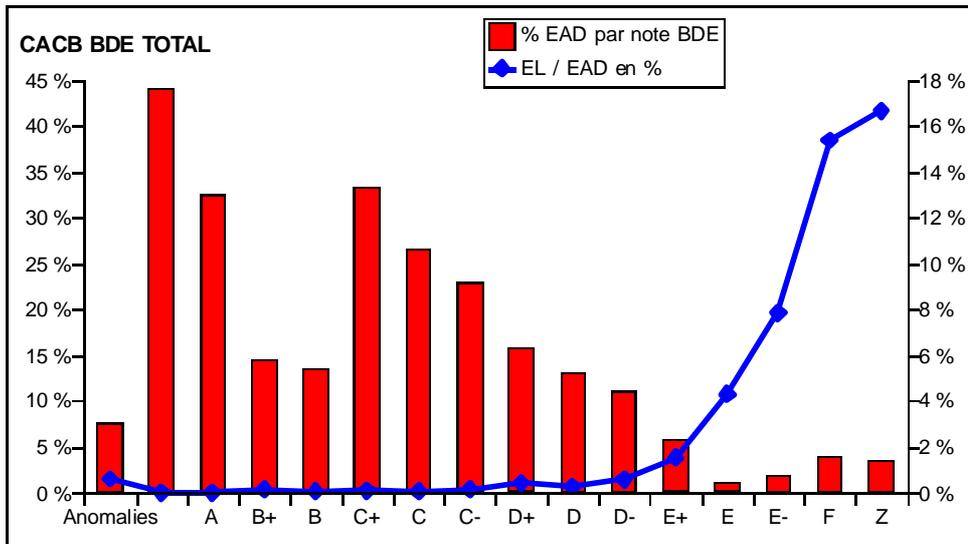
Le graphique ci-après présente la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) de ces encours par grade Bâle II (échelle de droite) au 31/12/2010 et au 31/12/2011, avec une échelle en équivalent notation Standard & Poors.

Au 31/12/2011



A	A	A	BBB	BB	B	B- à C	D
A	A	A					
A	A	A					

Au 31/12/2010



A	A	A	BBB	BB	B	B- à C	D
A	A	A					
A	A	A					

EL : Pertes attendues à 1 an
 EAD : Exposition au défaut

EAD Corporate hors défaut		
Intervalle de probabilité de défaut	31/12/2011	31/12/2010
AAA à A	1 392	1 093
BBB	822	865
BB	490	418
B	38	59
Sous surveillance	34	30
TOTAL	2 776	2 466

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couvertures de risques

Dépréciation du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a également constaté des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles ou les provisions collectives, calculées à partir des modèles Bâle II.

Les provisions collectives, établies selon les principes du groupe Crédit-Agricole, visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

A compter de 2011, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a constaté des provisions sectorielles destinées à couvrir des risques sur les encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement d'activités identifiées et cycliques. La provision « filière » est constituée sur la base des encours stressés de la filière, en prenant pour hypothèse la dégradation de la qualité de ces encours. Le stress, tient compte d'indicateurs externes et internes. La provision évolue à contre cycle de la conjoncture économique.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés (cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

	31.12.2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives et sectorielles	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Etablissement de crédit	1 650				1 650
Institutions non établissement de crédit	986 257	8 031	-6 675		979 582
Grandes entreprises	1 526 326	77 638	-63 864	-15 041	1 447 421
Clientèle de détail	7 007 219	192 375	-133 911	-87 553	6 785 755
Total *(1)	9 521 452	278 044	-204 450	-102 594	9 214 408
Valeur au bilan					9 214 408

* Dont encours clientèle sains restructurés non dépréciés pour 5 527 milliers d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	31.12.2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Etablissement de crédit	7 462				7 462
Institutions non établissement de crédit	946 448	9 239	-6 410		940 038
Grandes entreprises	1 408 598	68 939	-50 817	-19 113	1 338 668
Clientèle de détail	6 732 875	169 313	-107 577	-85 932	6 539 366
Total *	9 095 383	247 491	-164 804	-105 045	8 825 534
Créances rattachées nettes					40 262
Valeur au bilan					8 865 796

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 424 milliers d'euros

Les encours dépréciés ont évolué de 12% et la Caisse régionale a maintenu sa politique de provisionnement des risques avérés, en couvrant ses encours en capital dépréciés à hauteur de 73,5%.

4. Coût du risque

La dotation nette au coût du risque s'élève à 27,8 M€, contre 32,5 M€ en 2010.

Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions collectives et sectorielles.

Le détail de la constitution du coût du risque est présenté en note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Le détail de la constitution du risque de contrepartie sur instruments dérivés est présenté en annexe 3.1 des comptes consolidés.

IV. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. Objectif et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.
- Au niveau des filiales. Dans le cadre de la gestion des excédents des fonds propres, la Caisse régionale détient un fonds dédié SEQUANA géré par Amundi. Les risques de marché relatifs à SEQUANA sont suivis sur une base consolidée avec les titres de placement détenus par la CR.
- Par ailleurs, Amundi met en œuvre un suivi de risque et une diversification des actifs en termes de stratégies, de styles de gestion, de zones géographiques et de classe d'actifs visant à limiter la volatilité des valorisations.

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

↳ Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques de au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) et le Comité Normes et Méthodologies. Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses Régionales, et de surveiller son application.

↳ **Organes de suivi des risques de niveau local** :

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne. Elle est actualisée annuellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle. La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit au moins trimestriellement. Il assure le pilotage de la politique définie, détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les évolutions à soumettre au Conseil d'Administration. Le Directeur Finances, Recouvrement et Logistique rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu annuel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

1. **Indicateurs**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarii de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

1.1 **La VaR (Value At Risk)**

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. En 2011, la mesure de la VaR a été enrichie afin de prendre en compte le risque souverain.

Limites du calcul de la VaR paramétrique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Caisse régionale mesure la Value At Risk du portefeuille de placement avec un niveau de confiance de 99% sur un horizon de 1 mois trimestriellement. Le résultat fait l'objet de présentation trimestrielle au Comité financier. Le risque maximum défini par la politique financière de la Caisse régionale est limité à 2 mois du résultat net de l'année précédente.

La politique financière prévoit également une alerte à destination du Conseil d'Administration lorsque la VaR dépasse 3 mois du résultat net de l'année précédente.

1.2 Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scenarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scenarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - Les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
 - Les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
 - Les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de placement est suivi au travers de deux scénarii « catastrophe » : un scénario commun au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central et un scénario Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dont les hypothèses intègrent un niveau de risque doublé par rapport au scénario national.

Chaque trimestre, les résultats de ces scenarii sont communiqués au Comité Financier. L'impact des scénarii catastrophe est mesuré par classe d'actif. Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées.

1.3 Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

En plus des mesures de VaR et de stress scenarii, le Comité financier de la Caisse régionale suit le niveau global de provision sur le portefeuille de titres de placement qui ne doit pas dépasser 3% du PNB par rapport à la valeur totale des titres de placement à la clôture de l'exercice précédent.

En complément de ces mesures, la politique financière prévoit également une limite type « stop-loss » - les pertes individuelles par ligne de titres sont limitées à 25 % de leur valeur d'achat (hors produit à capital garanti).

1.4 L'utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

IV. Exposition : activité de marché (Value at Risk)

La Caisse régionale subit les risques de marché sur le portefeuille de placements par son exposition aux marchés action et taux et sa détention des actifs alternatifs.

Pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la VaR totale est obtenue par sommation des différentes VaR individuelles. Elle résulte principalement de la poche obligataire. Le risque lié aux classes action et gestion alternative est peu significatif.

Décomposition de la VaR sur 1 an (en montant)



Le tableau ci-dessous présente le détail de l'évolution de la VaR du portefeuille de placement de la Caisse régionale compte tenu de l'évolution de son allocation.

détails	31/12/2010	31/12/2011	Evolution
Encours monétaire	148,65	144,84	-3,81
Encours monétaire dynamique	3,25	0,00	-3,25
Encours obligations	19,59	44,88	+25,29
Encours actions	32,29	1,93	-30,36
Encours gestion alternative	12,88	9,84	-3,04
Encours total	216,66	201,49	-15,17
Montat de la VaR (99% à 1 mois)	4,51	1,73	-2,78
VaR en pourcentage	2,08%	0,86%	---

La baisse de la VaR s'explique par la diminution de l'exposition du portefeuille au marché actions.

V. Risque Action

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposée au risque sur actions sur le portefeuille AFS uniquement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading actif.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

2. Risque sur actions provenant des autres activités

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement des OPCVM actions ou des EMTN / BMTN indexés sur la performance des indices boursiers.

L'encours du portefeuille d'actifs disponibles à la vente exposé au risque action s'élève au 31/12/2011 à 1,9 M€ par rapport à la valeur de marché globale du portefeuille de placement de 201,5 M€ :

La note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) ainsi que les gains et les pertes latents.

La seule participation consolidée de la Caisse Régionales est le fonds dédié Sequana pour lequel il n'existe pas de risque action significatif.

3. Action d'autocontrôle

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas émis de CCI.

GESTION DU BILAN

I. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Chaque année est présentée au Conseil d'Administration une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation.

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au Trésorier / Responsable du service Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont remontés régulièrement à CA SA dans le cadre du contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A.

II. Le risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le risque de taux d'intérêt résulte du non adossement strict en montant, taux et durée, des emplois et des ressources. La gestion de ce risque permet de sécuriser les marges financières.

2. Gestion du risque

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions précédente. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

Deux fois dans l'année, le Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte au moins trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

3. Méthodologie

Conformément aux recommandations du Groupe, la Caisse régionale gère son risque de taux en gap statique. L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

La Caisse régionale mesure le risque de taux selon un scénario central qui reprend :

- des hypothèses locales concernant les remboursements anticipés,
- les hypothèses des modèles du Groupe pour les autres composantes.

Elle utilise l'outil national CRISTAUX2 depuis l'arrêté du 31/12/2007.

La Caisse régionale mesure le risque de taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan (y compris sur fonds propres et participations) et du hors bilan, à l'exception des opérations comptabilisées en spéculation ou des positions adossées (micro-couverture, prêts refinancés sur avances traditionnelles).

Les mesures suivies par la Caisse régionale sont :

- le gap de taux fixe,
- le gap de taux inflation.

Conformément au règlement 97-02 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, la Caisse Régionale détermine au moins annuellement les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Les limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux.

Le risque de taux de la Caisse Régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe).

L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres prudentiels (une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% ne doit pas entraîner une perte actualisée sur 30 ans supérieure à 10% des fonds propres prudentiels de CACB)
- 5% du PNB d'activité budgété pour l'année 1 glissante et l'année 2 civile
- 4% du PNB d'activité budgété pour les années 3 à 10 civiles

L'horizon de définition des limites est de 10 ans. Au-delà, les positions ne font plus l'objet d'une limite en montant par maturité.

Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

4. Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (passif-actif), en M€.

Gaps moyens au 30/09/2011 (M€)	Année 1	2012-2016	2017-2021
Gaps Euro	-223 M€	-119 M€	+172M€

Gap synthétique au 30/09/2011



La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une hausse de taux de 200 bp est de 4.46 M€.

Mesurée sur les 30 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de baisse de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 9,5 M€ soit 1,26% des fonds propres prudentiels de 752,9 M€ (FP prudentiels au sens Bâle 2 calculés au 30/06/2011).

Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

Se reporter à la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

III. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

L'activité des Caisses régionales en devises s'inscrit dans un double cadre réglementaire et prudentiel.

Elles sont soumises, tant sur les opérations en devises qu'en euros, à l'obligation de remonter de leurs excédents de ressources à Crédit Agricole S.A. en vertu du Code Monétaire et financier.

Par ailleurs, la maîtrise du risque de transformation les oblige à se refinancer à 100% auprès de Crédit Agricole SA.

L'exposition au risque de change du bilan de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, présentée dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, est considérée comme non significative.

IV. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

1. Objectifs et politique

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse Régionale.

La gestion du risque de liquidité est conduite conformément dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (CRB 97-02). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

2. Gestion du risque

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (jusqu'à 50% des prêts MLT accordés), Avances Spécifiques. Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN ; BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation bi-annuelle au Conseil d'Administration.

3. Conditions de refinancement en 2011

Le contexte de marché difficile de 2011 n'a pas empêché la Caisse Régionale de refinancer son activité de manière normale.

Ces refinancements de marché se sont faits via les entités du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole SA et CACIB pour les CDN).

4. Méthodologie

Conformément au CRB 97-02, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois ;
- la limite de liquidité court terme (jusqu'à 1 an) définie par le Groupe en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole S.A. sur les marchés. La limite est calculée de manière à permettre à la Caisse régionale de poursuivre sa politique de distribution de crédit pendant un an dans un contexte d'accès dégradé au refinancement sur les marchés financiers. La limite est calculée pour la Caisse régionale par Crédit Agricole S.A. et mise à jour chaque semestre ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme piloté par Crédit Agricole S.A. visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement.

5. Exposition

Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité mesure la capacité de la Caisse Régionale à pouvoir faire face à ses exigences à 1 mois.

Le coefficient de liquidité à un mois s'établit pour la Caisse régionale à 110,90 % au 31/12/2011, après l'utilisation totale des accords de financement contractés auprès de Crédit Agricole SA. Ce niveau est conforme avec la réglementation bancaire, avec les normes du Groupe et avec la politique définie par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Emissions

Au 31/12/2011, les refinancements de marché étaient les suivants :

Compte Courant de Trésorerie	+2 M€
Emprunts en blanc	- 1 080 M€
Avances Globales	- 1 599 M€
Avances Spécifiques	- 649 M€
CDN interbancaires	0 M€
TOTAL	- 3 326 M€

Par ailleurs, la position de la Caisse régionale est conforme par rapport à l'ensemble des normes définies par le Groupe en matière de gestion de la liquidité.

Se reporter à la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés « Risque de liquidité et de financement »

V. Politique de couverture

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

Se reporter à la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés « Couverture des risques de flux de trésorerie, et couverture de juste valeur (Instruments dérivés de couverture : valeur de marché et montants notionnels) ».

1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

L'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 2 125 M€.

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

L'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 66.5 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Aucune opération de micro-couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale via le Comité de Contrôle Interne ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

La Caisse régionale est responsable de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels défini et proposé par Crédit Agricole S.A, ce qui implique que :

- Le management des risques opérationnels (MRO) est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle ». Cette fonction fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent.
- Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs:
 - ☞ met en place le dispositif de gestion: cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scénarii majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc...
 - ☞ anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, etc...
 - ☞ contrôle : la collecte des incidents, la restitution des fichiers historiques de collecte, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc...

- ☞ s'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.
- Des reportings réguliers sur les expositions aux risques (incluant les pertes) sont produits et diffusés au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration ;
- Le dispositif de gestion et d'évaluation des risques opérationnels, fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de contrôle interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0.5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse Régionale est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ;
- les indicateurs d'alertes en pourcentage du PNB par catégorie de Bâle II et au niveau global ;
- le rapprochement de la collecte des incidents avec celle de la Caisse Régionale moyenne par exploitation des retours CASA ;
- les benchmark CASA sur la collecte des incidents et la cartographie ;
- le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.

Le Comité de Direction est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

La plupart des plans d'actions dans le cadre de la cartographie 2009 se sont terminés sur l'exercice. Un seul report est à noter dans le cadre des projets NICE. La cartographie 2010 s'est terminée sur le 1er trimestre 2011 en prenant en compte les prescriptions des audits sur le marketing et la fraude interne. Elle a fait l'objet d'un nouveau plan d'actions au niveau des assurances dont l'échéance finale est fixée au 30 juin 2012. La campagne de cartographie 2011 a été ouverte par CASA le 20 juillet 2011, elle est planifiée pour être terminée le 31 janvier 2012. Le périmètre de révision a fait l'objet d'une validation en comité de contrôle interne, il prend principalement en compte le changement d'organisation au niveau du service monétique et la nouvelle activité du Pôle Banque d'Affaires Régionale en concertation avec la Caisse Régionale de Franche Comté.

Douze scénarii majeurs ont été retenus en 2011, certains montants ont fait l'objet de réajustements à la hausse et à la baisse après une nouvelle analyse par les experts métiers. Le scénario majeur portant sur l'attaque virale des postes de travail a fait l'objet d'une analyse particulière.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE CAT est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

III. Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet..

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

IV. Exposition

RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2011

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail		Clients, produits et pratiques commerciales		Dommages occasionnés aux actifs physiques		Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes		Exécution, livraison et gestion des processus		Synthèse			
	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
Coût du risque opérationnel : tous domaines	1	-2	1 575	-457	89	-224	37	-296	132	-149	142	-14	333	-1 140	2 309	-2 282	-1 003	-1 002
Coût du risque opérationnel frontière : tous domaines			4	-278									15	-367	19	-644	-136	

Nb I : Nombre d'Incidents
 MB : Montant Brut (en k€)
 MN : Montant Net (en k€)

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels.

RISQUE DE NON CONFORMITE

Le dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Plusieurs actions ont été menées en 2011 :

- Les dispositions de la loi sur le crédit à la consommation (LCC) ont été intégrées au fur et à mesure de leur entrée en vigueur. Elles permettent notamment un meilleur encadrement du crédit renouvelable avec la vérification de solvabilité lors des renouvellements, et la modification des modalités de remboursement si celle-ci s'avérait nécessaire.
- Les documents d'information destinés à la clientèle et relatifs à la convention AERAS ont été modifiés pour tenir compte des évolutions liées à cette convention.
- Des évolutions informatiques ont été intégrées avec notamment :
 - o la mise en place d'un processus guidé totalement informatisé pour l'entrée en relation des personnes morales et des entreprises individuelles.
 - o des données plus complètes en application de la LCC lors de l'octroi de crédits
 - o une nouvelle offre sur mesure "compte à composer" permettant de répondre aux besoins du client en terme d'équipement bancaire avec souplesse et personnalisation
- L'enrichissement des données de connaissance clients lors de l'entrée en relation a été réalisé en application de la 3^{ème} directive relative à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme
- Les contrôles relatifs à l'application de la Directive Marché d'Instruments Financiers et l'adéquation des produits aux besoins des clients ont été enrichis
- Le plan de mise à jour de la conformité des dossiers clients a été poursuivi
- Les procédures relatives à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme ont été mises à jour pour intégrer les dispositions de la 3^{ème} directive
- Le dispositif de procédures et de contrôle de la conformité a été enrichi.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité et le Directeur de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.